

Résumé

Projet d'éradication
et de détection de la
berce du Caucase
(2017)

Par Véronique Furois
Chargée de projets



Mise en contexte

En plus de la formation d'un groupe de travail sur la berce du Caucase au Bas-Saint-Laurent, initiative de la direction de santé publique du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) du Bas-Saint-Laurent, un comité régional s'est formé au Kamouraska afin de cogiter et travailler sur la problématique des plantes exotiques envahissantes (PEE), à l'automne 2014. Au printemps 2015, une campagne de sensibilisation sur la berce du Caucase (*Heracleum mantegazzianum*) a été faite auprès des municipalités de la MRC de Kamouraska. Cette diffusion d'informations avait permis de localiser des colonies de berces du Caucase, qu'on ne croyait pas présentes sur le territoire. Le comité régional sur les PEE s'est ensuite penché sur un projet de sensibilisation auprès des municipalités et de leurs citoyens. Au printemps 2016, une trousse a été préparée à l'attention des municipalités de la MRC de Kamouraska. Cet outil comprend les informations nécessaires pour identifier les espèces ciblées (roseau commun, renouée japonaise, impatiente de l'Himalaya et berce du Caucase), mais aussi les moyens pour passer à l'action si elles le désiraient. Les municipalités ont donc été rencontrées afin de leur présenter cette trousse de sensibilisation. Certaines municipalités sont déjà dans l'action, mais pour la majorité, la sensibilisation est encore nécessaire avant de passer à l'action. Dans les cas d'envahissement par la berce du Caucase, l'action est nécessaire éminemment.

Deux municipalités du Kamouraska : Saint-Gabriel-Lalemant et Saint-Bruno-de-Kamouraska sont aux prises avec une grosse problématique d'envahissement par la berce du Caucase. Il y a aussi présence dans les municipalités de Sainte-Anne-de-la-Pocatière et Saint-Joseph-de-Kamouraska. Les municipalités de Sainte-Hélène-de-Kamouraska et Saint-André ont déjà été confrontées à une problématique de cette plante. Ces municipalités semblent l'avoir éradiqué, mais un suivi annuel s'avère nécessaire pour s'assurer qu'il ne reste pas de graines en dormance prêtes à pousser.

Suite.... Mise en contexte

Comme on la retrouve souvent sur des terrains privés, la diffusion d'information et la sensibilisation sont encore de mise.

Toutes ces initiatives n'avaient pas eu lieu sur le territoire de la MRC de Rivière-du-Loup. Comme il y a présence de berce du Caucase dans le Kamouraska et au Témiscouata, il ne serait pas surprenant qu'il en ait dans cette région. Les efforts d'éducation, de sensibilisation et de détection doivent donc être augmentés dans la MRC de Rivière-du-Loup.

Actions 2017 en bref!

- Planification des actions avec les municipalités concernées (Saint-Bruno-de-Kamouraska, Saint-Gabriel-Lalemant, Saint-Joseph-de-Kamouraska et Sainte-Anne-de-la-Pocatière).
- Communiquer avec les municipalités qui ont déjà eu la présence de plant de berces du Caucase et/ou retourner voir les sites éradiqués (Sainte-Hélène-de-Kamouraska et à Saint-André).
- Concevoir une affiche à diffuser aux municipalités de la MRC de Rivière-du-Loup.
- Procéder à l'arrachage des plants; concentration des efforts dans les deux secteurs les plus problématiques (Saint-Bruno-de-Kamouraska et Saint-Gabriel-Lalemant).
- Faire la tournée des municipalités de la MRC de Rivière-du-Loup.
- Faire le suivi de détection de nouveaux plants dans les environs des secteurs envahi et sensibiliser les citoyens résidant dans ces secteurs.



Actions en images!

2017

Première journée d'arrachage : 16 mai 2017

- Secteur Saint-Bruno, terrain en friche, rocailleux (nouvellement colonisé, près du secteur dense)



Saint-Bruno

- Secteur boisé humide



- Banque de graines, grande quantité de plantules.
- Les efforts étaient priorisés sur les plants matures.

Saint-Bruno

- o Colonisation dense



- o Même secteur 16 juillet 2015



Saint-Bruno

Les difficultés

- Au travers des arbustes



Saint-Bruno

Les difficultés

- Au travers une digue de roches



Saint-Gabriel

- Plants matures situés le long d'un petit cours d'eau.
- Plants arrachés l'an dernier.
- Arrachage des plants immatures en 2017.
- Beaucoup de plantules.



Saint-Gabriel

- Colonisation dispersée dans un boisé.



Saint-Gabriel

- Colonisation dispersée dans un boisé.



Tournée municipale dans la MRC de Rivière-du-Loup

- Affiches remises à chacune des municipalités rencontrées (10)
- Diffusion dans les journaux locaux, sur des babillards publics, etc.

Information sur la Berce du Caucase dans la MRC de Rivière-du-Loup

La berce du Caucase est une plante exotique envahissante. Elle représente une menace pour la biodiversité et pour la santé. Sa sève peut causer de **graves brûlures**.

La région de Rivière-du-Loup possède des habitats propices pour la colonisation de la berce du Caucase, mais l'invasion ne fait que débuter. Il est possible de l'éradiquer, en autant que nous commençons à agir **MAINTENANT**.

La berce du Caucase: Une menace pour la santé publique



© D. Rodrigue



© Veronique Dumouchel

Élimination de la Berce du Caucase

Arracher les plants à environ 20 cm de profondeur dans le sol avant la production des graines;

Ramasser et jeter aux ordures la racine, les fleurs et les graines;

Les tiges et les feuilles peuvent être laissées sur place si le site est peu fréquenté;

Faire un suivi pendant 3 à 5 ans et éliminer toutes les repousses.

Ne pas confondre avec :

La Berce laineuse est indigène et ne représente pas un danger.

Elle se distingue de la Berce du Caucase par :

- Sa taille réduite (moins de 3 m)
- Peu ou absence de taches rouges sur la tige
- Nombreux poils blancs et souples sous la feuille et sur les tiges

** IMPORTANT – IMPORTANT – IMPORTANT **

Lors de la manipulation de la plante:

- Éviter tout contact avec la peau.
- Couvrir toutes les parties du corps avec des vêtements imperméables et non-absorbants.
- Porter des lunettes ou une visière.

En cas de contact avec la peau:

- Éponger la sève avec du papier absorbant sans frotter.
- Laver avec du savon et rincer abondamment.
- Ne pas exposer la peau au soleil.
- Consulter un médecin si un enfant ou les yeux sont atteints.

En cas de brûlure contacter Info-Santé au 8-1-1

Berce laineuse



© Veronique Dumouchel



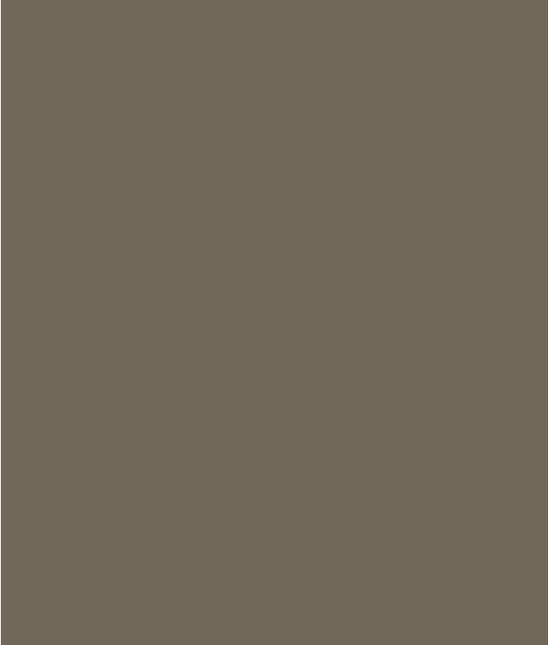
Berce du Caucase



© Veronique Dumouchel

Pour signaler la présence de la berce du Caucase, contactez :
votre municipalité ou

OBAKIR (organisme de bassins versants de Kamouraska, L'Islet et Rivière-du-Loup) (418) 492-6135 #104



Bilan budgétaire et recommandations

Projet d'éradication
et de détection de la
berce du Caucase
(2017)



Recommandations

- Suite à notre tournée municipale, aucune occurrence de plant de berces du Caucase n'a été inventoriée sur le territoire de la MRC de Rivière-du-Loup.
- La sensibilisation a tout de même porté fruit, nous avons reçu quelques appels de citoyens pour valider la présence, heureusement de berce laineuse!
- La sensibilisation et les rencontres/communication avec les municipalités devront se poursuivre dans les deux MRC (Kamouraska et Rivière-du-Loup).
- Pour le travail terrain d'arrachage, l'effort a principalement été mis sur les plants matures. Un suivi devra être fait durant plusieurs années pour en arriver à une éradication complète.